

COMMUNE DE LAY SAINT REMY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-cinq février,
Le Conseil Municipal de la Commune de LAY SAINT REMY
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 février 2022,
sous la présidence de Monsieur Alain BELLINASO, Maire

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut pas être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos, précisé sur la convocation et l'affichage ».

Etaient présents : MM. Alain BELLINASO, Thierry MANSUY, Jacky PEROTIN, Rémy ARMENIO, Alexis BOULADOUX et Cyril BROUSSIER. Mmes Evelyne GUILLERY et Dominique KAUPP.

Procurations : M. Axel LEPRIEUR à M. Jacky PEROTIN et Mme Léticia BRAQUIS à M. Thierry MANSUY.

Etaient absents excusés : M. Axel LEPRIEUR et Mme Léticia BRAQUIS.

Mme Dominique KAUPP a été élue à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h00

1/ MAISON ANDRE : avenant n°2 à la convention EPFGE/Commune de Lay-Saint-Rémy/Communauté de Communes Terres Toulaises.

Avenant n°2 à la convention foncière opérationnelle n° F08FC40L004 du 15/11/2011 – Lay-Saint-Rémy – Maison André – Logements entre la Commune de Lay-Saint-Rémy, l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la Communauté de Communes Terres toulaises. Cette convention foncière porte sur l'Ancien Relais de Poste dit « Maison André ». Un 1^{er} avenant de prolongation avait été signé le 30/01/2020 et il proposé de prolonger la durée de l'étude de faisabilité de ce projet pour une durée de 3 ans, à savoir jusqu'en février 2025.

Adopté à l'unanimité.

2/URBANISME : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES ADS POUR LA PERIODE 2022 - 2024

Cette convention concerne l'instruction de l'ensemble des Autorisations du Droit des Sols hors Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa) par le service instructeur de la Ville de Toul ; Le coût de fonctionnement du service instructeur donne lieu à un remboursement par les villes contractantes selon les modalités de règlement de la convention, sur la base d'un tarif forfaitaire par dossier instruit de 240 € par Equivalent Permis de Construire (EPC). La durée de la convention est de 3 ans, reconductible sur décision expresse des communes contractantes.

Adopté à l'unanimité.

3/ PROGRAMME D' ACTIONS 2022 PROPOSE PAR L'O.N.F.

Le programme d'actions pour l'année 2022 proposé par l'O.N.F. concerne le nettoyage dans les accrus post-tempête sur les parcelles 25 et 26. Les parcelles 23 et 24 seront à traiter en arrière-saison. Le montant total de ces travaux a été évalué à la somme de 3 130.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

- Syndicat Mixte du Grand Toulousain : dans le cadre de la Convention liant la Commune de Lay-Saint-Rémy et le Syndicat Mixte du Grand Toulousain il est annoncé un nouveau tarif périscolaire 2022 pour la livraison des repas, et ce, compte tenu de la hausse des prix de l'alimentation, de la hausse des prix de l'énergie et de la période particulière de crise sanitaire. Le repas livré sera facturé 4.00 € pour l'année 2022, alors qu'il était de 3.94 € en 2021.
- Dissolution de l'Association Foncière de Lay-Saint-Rémy : par arrêté préfectoral du 21 décembre 2021, il est acté la dissolution d'office des associations foncières de remembrement 1 et 2 dans la commune de Lay-Saint-Rémy considérant que celles-ci n'ont pas effectué de travaux, ni de mouvements comptables depuis plus de 3 ans, et quelles sont donc sans activité réelle en rapport avec leur objet.
- Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 02/02/2022 : prélèvement effectué au réservoir. Il s'avère que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Pollution Ferme André : un courrier en date du 22/02/2022 de la Communauté de Communes Terres Toulousaines a été adressé à M. Jean-Luc ANDRE pour une mise en demeure, sans délais, de ne plus envoyer d'effluents agricoles dans le réseau d'assainissement communautaire.
- Spectacle « dedans dehors – éloge à la bicyclette, en corps, en sons et en mots » en collaboration avec l'association « Roue Libre », l'école et la mairie. Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € pour ce spectacle qui devrait se dérouler en mai ou juin 2022. Ce point sera inscrit au prochain ordre du jour du conseil municipal.
- Réunion du 01/03/2022 avec la CC2T pour l'implantation du nouveau Point d'Apport Volontaire et l'organisation d'une Journée Verte avec distribution de broyat et animation autour du jardinage au naturel dans le cadre de la Quinzaine Nationale « Tous au Compost ». La date proposée et retenue est le week-end du 02 et 03 avril 2022 avec distribution de compost qui se déroulera dans la cour de la Maison André et la mise en place d'ateliers de jardinage à la salle communale par tranches de 1h00 le samedi de 9h00 à 12h00.
- Tableau des températures moyennes et pluviométrie de 2003 à 2021 : remerciements à M. Bernard Lallemand et M. Olivier Sponville qui ont transmis ces précieuses informations.
- Divers :
 - ✓ Déploiement de la fibre : travaux dans la commune à compter du 07/03/2022 – chantier mobile
 - ✓ Exercices hors terrain militaire de la 2^{ème} brigade blindée entre le 15 et le 20 mai 2022
 - ✓ Demande du GAEC du SILLON pour l'implantation de haies dans le cadre du projet « Plantons des haies » sur une longueur de 325 mètres sur la parcelle ZD 0031 appartenant à la commune – M. Adrien POTIER présentera son projet à la mairie lorsqu'il sera abouti.

